
L'an deux mille vingt, le lundi 26 octobre, à 18h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 20 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 20 octobre 2020.

Sont présents les Conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEE, Nathalie BOUILLARD, , Valérie CATHERINE, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Hervé PONDEMER, Sandrine SIMEON

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sandrine SIMEON
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Najat LEMERAY
Flavien DELÊTRE a donné pouvoir à Angélique MOUROCQ
Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrice MECHE

Absents excusés : Catherine CAILLY, Jean-Daniel GOUDIER

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 27

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil municipal a nommé Patrick FENOUIL secrétaire de séance.

Madame le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, professeur assassiné à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre. Madame DESQUESNE estime important d'exprimer sa solidarité dans la lutte contre les fanatismes.

L'ensemble des conseillers municipaux observent une minute de silence.

Madame le Maire explique que désormais les convocations seront envoyées par voie dématérialisée comme le prévoit la loi.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la précédente séance est adopté par le Conseil municipal à l'**UNANIMITE**.

2/ ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, à partir du 1^{er} mars 2020, pour les communes de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal adopte un règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Madame DESQUESNE rappelle que ce dossier a été examiné en commission et ensuite corrigé notamment sur les points suivants : convocations dématérialisées, délai des questions orales, fonctionnement de la commission d'appel d'offres, présidence du conseil, pouvoirs, enregistrements des séances...

Monsieur PONDEMER demande si les horaires des commissions peuvent être inscrits.

Madame DESQUESNE explique que dans la mesure du possible, les commissions se tiendront à 18h, mais certaines nécessitent des intervenants extérieurs, c'est pourquoi elles devront être placées en journée.

Monsieur DELANGE revient sur l'article 22 et le temps de parole accordé par conseiller. Il peut comprendre cette mesure mais remarque que ce qui le dérange c'est la limitation du temps de parole à 3 minutes et c'est pour cette raison qu'il votera contre l'adoption du règlement intérieur.

Madame DESQUESNE indique que la limitation du temps de parole est une précaution pour éviter tout abus de parole, et que jusqu'à maintenant, chacun a pu s'exprimer librement et même au-delà de 3 minutes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à LA MAJORITE DE 22 VOIX POUR (1 voix contre et 4 abstentions),

➤ **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal joint.

3/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) DE L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes « Intercom de la Vire au Noireau », et notamment son article 6 précisant que le régime fiscal de l'EPCI est la fiscalité professionnelle unique (FPU),

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 constatant le retrait de la commune de Pont-Farcy de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, modifiant le périmètre et supprimant de facto un siège au sein de la CLECT,

Vu la délibération du 23 janvier 2017, par laquelle le Conseil de Communauté de l'Intercom de la Vire au Noireau a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et décidé de sa composition avec 7 représentants pour Condé en Normandie.

Madame DESQUESNE propose de reprendre la composition qui existait et comprenait les maires-délégués et le premier adjoint de la commune déléguée de Condé sur Noireau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (1 abstention),

➤ **DÉSIGNE** Valérie DESQUESNE, Anne ROELANDT, Patrice MECHE, Angélique MOUROCQ, Sylvain GASCOUIN, Patrick BILLARD, Pascal DALIGAULT comme membres de la CLECT

FINANCES

4/ SDEC : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SDEC POUR LE MARCHE D'APPROVISIONNEMENT D'ELECTRICITE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE CONDE SUR NOIREAU

Monsieur MECHE, avant de présenter le présent point apporte les éléments de réponse concernant la tarification sur les réseaux votée à la dernière séance du conseil.

Le linéaire est de 29 589 mètres ce qui procure une redevance d'un montant de 1 431 euros.

Monsieur MECHE résume les éléments du dossier : depuis 2015, les collectivités doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité et comparer leurs offres dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie. Pour répondre à cette exigence, au nom de ses membres, le SDEC ÉNERGIE a mis en place dès 2015 deux groupements d'achat d'énergie, l'un pour l'électricité, l'autre pour le gaz naturel.

Présentation du groupe d'achat

Pour le compte des adhérents de ce groupement, le SDEC ÉNERGIE a mis en place pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité, un accord cadre pour une durée de 4 ans (2020 à 2023) qui se décompose en deux périodes de deux ans chacune.

En fonction de l'évolution au jour le jour des cours de ces énergies sur le marché européen, le SDEC ÉNERGIE passe régulièrement commande, au travers de plusieurs marchés subséquents, de quantité importante d'électricité et de gaz.

Quand les cours sont à la baisse, comme actuellement, le SDEC achète, à prix fixe, pour les années futures (à titre d'information, les années 2020 et 2021 sont déjà totalement pourvues, 2022 partiellement).

Il est rappelé que toutes les communes déléguées de CONDE EN NORMANDIE bénéficient déjà des tarifs négociés dans le cadre du groupement d'achat, par l'intermédiaire du transfert de la compétence « éclairage public » au SDEC ENERGIE, sauf la commune déléguée de Condé sur Noireau, et que grâce à ce groupement d'achat les prix sont plus attractifs.

Madame DESQUESNE précise que c'est une opportunité pour la commune nouvelle de profiter des tarifs du SDEC du fait que les communes déléguées (hors Condé sur Noireau) ont déjà transféré leur compétence éclairage public au SDEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** que la commune déléguée de Condé sur Noireau rejoigne le groupement de commande du SDEC pour la fourniture d'électricité pour l'éclairage public

5/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PLAN « FRANCE RELANCE »

Monsieur MECHE explique que ce plan s'articule autour de trois priorités : transition écologique, compétitivité, cohésion, déclinées en plusieurs dispositifs tels que la décarbonisation de l'industrie, la rénovation du patrimoine, la relocalisation de la production industrielle dans les territoires, la rénovation des bâtiments, ou encore l'aide à l'embauche des plus jeunes.

Ces financements seront répartis dans les territoires pour soutenir les projets en cours, c'est-à-dire les projets pour lesquels la phase d'étude est réalisée et dont l'appel d'offre est déjà passé, en cours de passation ou peut être lancé à court terme.

Madame DESQUESNE remarque qu'il y a une opportunité d'obtenir des subventions, ces dossiers avaient été travaillés mais pas retenus au budget de cette année. Ces dossiers ont été abordés en commission.

Monsieur DALIGAULT précise que le club de tennis souhaite y intégrer le changement de l'éclairage pour installer des Leds.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** d'engager des demandes de subventions concernant des dossiers qui pourraient être lancés rapidement, à savoir :
 - Changement des menuiseries à l'école Sévigné (Rue Saint-Martin) : chantier estimé à 16 923.28 € H.T
 - Réaménagement de l'accueil de la mairie : chantier estimé à 43 684.00€ H.T
 - Réfection du sol et changement de l'éclairage en leds du tennis couvert site Robert Gossard : chantier estimé à 37 598 € H.T et 9 940 € H.T pour les leds

6/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES DEPENSES LIEES A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Monsieur MECHE expose qu'en raison de la crise sanitaire qui touche la France, la commune de Condé-en-Normandie s'est équipée pour limiter la propagation du virus afin de préserver les agents communaux accueillant du public. La collectivité a dû faire face à des dépenses exceptionnelles dont des équipements qui s'élevaient à 3 516.84 HT (tableau ci-dessous).

Il est rappelé que seules les dépenses d'investissement sont prises en compte dans le calcul de la subvention.

Madame DESQUESNE regrette que la subvention ne porte pas sur les dépenses de fonctionnement car les petites communes ont dû faire face à des dépenses quelquefois importantes comme les masques ou les produits de désinfection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Calvados, au titre de l'APCR à hauteur de 40% du montant des dépenses ci-dessous.

Désignation	Lieu d'installation	Quantité	Montant HT/ unitaire	Montant payé HT
Borne de distribution de gel hydro alcoolique sans contact	Mairie de Condé sur Noireau- L'Atelier- Espace aquatique- Maison France Service	4	239,00 €	956,00 €
Thermomètres frontaux	Ecole de CONDE EN NORMANDIE	4	39,91 €	159,64 €
Plexiglass de protection pour les accueils du public	Mairie de Condé sur Noireau- l'ensemble des mairies déléguées- Médiathèque de Condé sur Noireau- Espace aquatique- Maison France Service	9 et 15	134,00€/70,00€	2 256,00 €
Poubelle à clapet oscillants pour éviter aux enfants de toucher	Ecole de CONDE EN NORMANDIE	11	13,20 €	145,20 €
Total				3 516,84 €

TRAVAUX - TECHNIQUE

7/ MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG DE SAINT-PIERRE LA VIEILLE

Vu l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 02 septembre 2019 autorisant Madame Le Maire à signer la convention avec le conseil départemental du calvados qui définissait les modalités de réalisations, d'entretiens et la répartition du financement des travaux,

Considérant l'avis de la commission d'Appel d'Offres réunit le 21 septembre 2020 au conseil départemental du Calvados à laquelle Mme ROELANDT Anne a représenté la commune de CONDE EN NORMANDIE

Monsieur BILLARD expose qu'une consultation a été lancée le 31 juillet 2020 par le conseil départemental du Calvados pour la réalisation de travaux pour l'aménagement de sécurité de la traverse d'agglomération de St Pierre la Vieille.

Monsieur BILLARD précise que les travaux commenceront en janvier.

Madame DESQUESNE explique que la trêve hivernale va commencer pour certains travaux de voirie et de réfection. Elle précise que la consultation a été lancée et gérée par le Département via une convention avec la commune. De plus, elle remarque que l'appel d'offre est inférieur aux estimations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **RETIENT** l'entreprise ROUTIERE PEREZ pour un montant total de 242 422.50€ HT dont 145 108.00 € HT pour la part communale et 97 314.50€ HT pour la part départementale
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

8/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AGIR/LA REDINGOTE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE BACS POUR LA RECUPERATION DE TEXTILES

Dans le cadre de la valorisation de certains déchets ou matière usagée, l'association AGIR LA REDINGOTE propose de conventionner avec la commune pour la pose de bacs afin de faciliter la récupération des textiles. Cette association agit dans le domaine de l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles à retrouver le chemin de l'emploi durable.

Monsieur BILLARD expose que la commune indique les emplacements et l'association s'occupe de la pose et de la gestion des bacs.

Madame DESQUESNE précise que cette association est de Flers, elle vient en substitution de « Aux Fringues ».

Madame le Maire précise que la convention peut être résiliée au bout de un an. En effet, elle a rencontré les porteurs d'un autre projet sur la récupération des vêtements mais ces derniers doivent encore le travailler et il ne pourra être concrétisé avant ce délai.

Monsieur PONDEMER demande s'il va y avoir reprise des locaux et du matériel.

Madame DESQUESNE répond que les porteurs reprendraient uniquement le matériel mais pas les locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son délégué à signer la convention de partenariat pour la collecte, le tri et le traitement des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) avec l'association « Agir La Redingote », telle que proposée.

GRANDS PROJETS

9/ CANDIDATURE DE CONDE EN NORMANDIE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN NORMANDIE

Madame DESQUESNE rappelle que, lancé le 1er octobre dernier, « Petites Villes de Demain » permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation.

Cet appel à manifestation d'intérêt, (sur notre Région 65 communes ou groupements de communes bénéficieront du programme) vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Condé en Normandie est éligible au label et souhaite postuler pour le projet de redynamisation du centre-bourg de Condé sur Noireau.

La liste des éligibles comporte des communes :

- De moins de 20 000 habitants,
- Situées en dehors des grands pôles urbains,
- Et exerçant une fonction de centralité intermédiaire et structurante dans leur bassin de vie.

Madame le Maire explique que les territoires sélectionnés bénéficient d'un soutien accentué en ingénierie, leur permettant de concevoir et concrétiser un projet de territoire ambitieux, individualisé et partenarial. L'AMI Petites villes de demain associe étroitement les Régions et les Départements, engagés de longue date dans la redynamisation des centre-bourgs. Le programme rassemble également des financeurs résolument engagés aux côtés de l'Agence tels que la Banque des territoires, l'Anah, le Cerema ou encore l'Ademe.

Le projet de redynamisation du centre-bourg de la commune déléguée de Condé sur Noireau présente des axes liés aux objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt régional :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive en centre-bourg
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Fournir l'accès aux équipements et services publics

En effet, le cabinet Filigrane a expliqué les axes et décliné les actions proposées lors de la réunion de présentation du dossier aux élus le 9 septembre dernier.

Le dépôt de candidature est à faire pour le 20 novembre 2020 et les communes éligibles situées au sein d'une même intercommunalité sont encouragées à faire candidature commune et par l'intermédiaire de l'EPCI.

Au regard de l'avancée de son dossier, si la candidature était portée par l'intercommunalité, Condé en Normandie souhaite des garanties que son projet soit traité en priorité.

Il est rappelé que la maturité du dossier est aussi un critère de sélection des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt régional et celui de Condé en Normandie présente un certain nombre de garanties :

- Projet d'inscription dans le cadre d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire),
- La commune travaille en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels (Département, Région, EPFN),
- Ses documents d'urbanisme sont en adéquation avec le projet,
- Les actions et le phasage sont d'ores et déjà décrits et envisagés dans l'étude menées par la commune

Madame DESQUESNE expose que Condé en Normandie pourrait bénéficier des mêmes aides que Vire lors de l'AMI « Action Cœur de Bourg ». Ce sont seulement 65 dossiers qui seront retenus pour la Région c'est-à-dire 15 pour le Calvados.

Madame le Maire informe les conseillers que la Sous-Préfecture a organisé une réunion le jeudi 22 octobre L'un des critères porte sur un indicateur lié à l'économie des communes, et l'INSEE a pointé que Condé en Normandie avec une note très basse était classée parmi les communes prioritaires.

Par ailleurs, Madame DESQUESNE précise que le présent appel à manifestation d'intérêt régional ne fait pas obstacle à l'engagement d'une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), déjà engagée par l'intercommunalité et pour laquelle Condé en Normandie postule aussi. En effet, il peut être signé un avenant par la communauté de communes et la commune pour y intégrer la redynamisation du centre-bourg.

Elle rappelle que l'ORT permettra de bénéficier d'une boîte à outils à destination de la commune mais aussi des propriétaires concernant les travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (3 abstentions),

- **AUTORISE** à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt Régional Petites Villes de demain en Normandie,
- **NE S'OPPOSE PAS** à un dépôt commun porté par la communauté de communes de la Vire au Noireau à condition que l'avancement du projet de Condé en Normandie ne soit pas retardé,
- **AUTORISE** à solliciter la communauté de communes pour la signature d'un avenant à l'ORT qu'elle porte pour y intégrer le projet de Redynamisation du centre bourg de Condé sur Noireau
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents nécessaires au déroulement de ce dossier

TRANSITION VERTE

10/ INSCRIPTION D'UN CHEMIN DE SAINT-GERMAIN DU CRIOULT AU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée)

Madame MOUROCCQ présente le dossier et explique que dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée, le Département du Calvados accompagne financièrement l'entretien des circuits qualité à hauteur de 40% de la dépense éligible plafonnée à 400€/km.

L'Intercom de la Vire au Noireau, compétente en matière d'entretien des sentiers de randonnée sur son territoire a sollicité le Département pour bénéficier d'une subvention à ce titre.

Un travail d'harmonisation et de balisage des chemins a été réalisé en partenariat avec Calvados Attractivité et l'Office de Tourisme du Bocage Normand (qui assure la promotion).

Pour entrer dans le dispositif du label Qualité, il faut aussi que les chemins soient inscrits au PDIPR.

L'un d'entre eux ne l'est pas encore.

Le chemin qui doit être inscrit au PDIPR se situe sur la commune déléguée de Saint-Germain-du-Crioult, au nord-ouest du bourg, entre la Route Départementale 184 et le Chemin Rural n°7 dit *de la Chaussée* (station d'épuration). Le chemin se situe sur les parcelles communales ZP 101 et ZP 141 et ne dispose pas de statut ni de nom (chemin entouré en rouge ci-dessous).



Monsieur GASCOUIN précise que ce chemin a été créé au moment de la réalisation de la station de lagunage pour l'assainissement collectif et que le point de vue est magnifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **INSCRIT** le chemin situé à Saint-Germain du Crioult identifié sur la carte ci-dessus au PDIPR

11/ CONVENTION D'ECO-PÂTURAGE AVEC MONSIEUR LECOIS

La pratique de l'éco-pâturage existe depuis toujours. Initialement prévue pour répondre aux besoins vitaux des animaux d'élevage, l'activité a été étendue pour entretenir les friches et les prairies.

L'éco-pâturage peut être mis en place en régie, via un partenariat avec une association, un agriculteur, un particulier ou encore via des prestations d'entreprises spécialisées dans le domaine.

Madame MOUROCCQ rappelle que la commune de Condé en Normandie est propriétaire d'un ensemble immobilier constitué de garages et d'herbages situés Rue du Haut Mesnil à Condé sur Noireau.

Afin de faciliter l'entretien du site et notamment la partie en herbe en face des garages, il est proposé de passer une convention avec Monsieur LECOIS qui y fera paître ses animaux.

Madame DESQUESNE précise que Monsieur LECOIS avait déjà une convention avec l'ancien propriétaire et que cette solution entre pleinement dans la politique que souhaite mener la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

➤ **AUTORISE** la signature de la convention jointe en annexe.

ANIMATION JEUNESSE SPORTS

12/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PATINOIRE POUR LES VACANCES DE NOEL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite mettre en place pour les fêtes de fin d'année une patinoire,

Madame CATHERINE explique qu'il s'agit de la même convention que l'année passée.

Madame DESQUESNE informe les conseillers que le dossier a été envoyé à la Préfecture et qu'elle espère que cette animation pourra avoir lieu.

Le conseil municipal (Patrice MECHE ne prend pas part au vote), après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

➤ **APPROUVE** et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe entre le Centre d'animation TANDEM et la commune de Condé-en-Normandie pour la mise à disposition à titre gratuit de la patinoire pendant les fêtes de Noël.

13/ RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Depuis des années, les collectivités territoriales ont la possibilité de mettre en place un dispositif intitulé «Argent de poche» autrement dénommé « ville vie vacances »,

En échange d'une indemnisation pouvant atteindre une somme maximale de 15 euros par jeune et par jour, exonérée du paiement des cotisations sociales par les communes, ces jeunes prennent une part active à ces chantiers de proximité. Ce dispositif présente un double avantage :

- Pour les adolescents et jeunes adultes, il offre une première expérience professionnelle tout en les sensibilisant à la chose publique.
- Pour les communes, il s'agit d'associer les jeunes à la vie de la cité.

➤ Modalités de mise en œuvre :

- Dispositif destiné aux jeunes résidents sur la commune
- chaque mission a une durée de 3 h
- chaque jeune peut effectuer au maximum 4 missions
- l'indemnité est de 15 € par mission
- l'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal
- un agent est désigné responsable du jeune et l'accompagne sur la mission.
- Les missions seront effectuées pendant les vacances scolaires, le mercredi et le week-end.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité
- Les candidats seront retenus dans l'ordre des inscriptions
- Le Budget prévisionnel de cette opération est de 500 €
- Une régie d'avance a été créée, avec la nomination d'un régisseur et d'un suppléant, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants

Madame CATHERINE explique que les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes pour cette année concernent la fête d'Halloween au Château de Pontécoulant : surveillance et entretien du site, contrôle et comptage des entrées, accompagnement des intervenants sur les différents ateliers (en étant déguisés).

Madame DESQUESNE précise là aussi que le feu vert de la Préfecture est attendu.
Cela fait deux ans que ce dispositif existe et il connaît un franc succès auprès des jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le renouvellement du dispositif « argent de poche » pour l'année 2020
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

14/ SIGNATURE DE CONVENTION D'ACCES AU CENTRE AQUATIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ORNE POUR LES COLLEGES ALBERT CAMUS ET SAINT-REMI DE TINCHEBRAY BOCAGE ET RENE CASSIN DE ATHIS VAL DE ROUVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur DALIGAULT précise que les conventions concernent la mise à disposition du centre aquatique aux :

- Collège « Saint Rémi » de Tinchebray Bocage
- Collège «Albert Camus» de Tinchebray-Bocage
- Collège « René Cassin » de Athis de Rouvre

Les conventions sont établies pour l'année scolaire 2020-2021 moyennant une participation du Conseil Départemental de l'Orne de 107 € par séance.

Il informe le conseil que la somme versée sera fonction des séances effectivement réalisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'accès 2020-2021 entre la commune de Condé en Normandie, le Conseil Départemental de l'Orne et les différents établissements scolaires jointe en annexe
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

15/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS POUR LE COLLEGE DUMONT D'URVILLE

Dans la mesure où la commune met à disposition le gymnase complexe sportif de la Varenne du collège, le Département indemnise les communes.

Monsieur DALIGUAT précise qu'il convient de conventionner avec le Département du Calvados sachant qu'il a été fixé par le Département une indemnisation de 932 € par classe (division).

Le Département a calculé l'occupation suivante :

Collège	Nombre de division	Indemnisation totale	Répartition Commune
Dumont d'Urville	13	12 116€	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'utilisation 2020-2021 entre la commune de Condé en Normandie, le Conseil Départemental du Calvados et le collège Dumont d'Urville
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

AFFAIRES SOCIALES

16/ REPAS DES AINES : OPERATION CHEQUE CADEAU POUR RESTAURANT

Madame LEMERAY explique qu'avec la circulation du Covid-19 et pour la sécurité de tous, la commune a pris la décision d'annuler le repas des aînés dans sa formule habituelle. Il en sera de même pour les colis.

Pour cette fin d'année particulière, le CCAS propose une alternative pour partager un moment agréable : un chèque-cadeau de 20€ à dépenser dans un restaurant partenaire de l'opération. La durée de validité du chèque serait de 7 mois à partir du mois de décembre.

Bénéficiaire : chaque personne habitant en résidence principale à Condé en Normandie et ayant atteint l'âge fixé dans chaque commune déléguée.

Il sera demandé aux personnes de s'inscrire du lundi au vendredi à l'accueil de la Mairie à partir du mardi 27 octobre jusqu'au vendredi 20 novembre.

Les restaurants partenaires :

L'Auberge	Saint –Germain du Crioult
La Licorne	Condé sur Noireau
Le Café des Quais	Condé sur Noireau
La Brasserie du Marché	Condé sur Noireau
La Renaissance	Condé sur Noireau

Pour les personnes qui le souhaiteront, les restaurants partenaires ont accepté de faire des repas à emporter.

Madame DESQUESNE estime qu'il est important de faire travailler les commerçants et artisans locaux et la commune souhaite au travers de ces chèques cadeau leur apporter ce soutien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

➤ **ACCPETE** l'opération « Chèque cadeau pour restaurant »

AFFAIRES SCOLAIRES

17/ REDYNAMISATION DES ESPACES DEDIES A LA LECTURE : ACCORD DE CREDITS DE L'ACADEMIE

L'Education Nationale a contacté la commune dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel en faveur des bibliothèques d'école, afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles.

Madame DUQUESNE informe les conseillers que par courrier du 15 octobre 2020, l'Académie a informé la commune que 11 écoles ont été retenues pour recevoir cette dotation. Parmi elles, l'école Terre Adélie va prochainement recevoir sur le compte de la coopérative scolaire la somme de 1 500 € pour lui permettre de créer ou renouveler son fonds de livres.

Madame DESQUESNE précise qu'en parallèle, la commune doit s'engager à consacrer la même somme de 1 500 €, pour une dotation complémentaire de livres ou un équipement mobilier de la bibliothèque de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

➤ **AUTORISE** l'affectation de 1 500 € à cette opération sachant que cette somme sera déduite de l'opération « Des livres à soi » sur un total de 18 000 €.

18/ OPERATION PETIT DEJEUNNER A L'ECOLE

Vu la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Considérant qu'il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales,

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Madame DUQUESNE expose que le budget alloué par le ministère de l'éducation nationale à la collectivité est de 1.30 € par petit déjeuner et il est proposé de renouveler cette opération dans les classes suivantes :

- Classe de CP et CE1 de l'école Terre Adélie de Condé sur Noireau
- Classe de GS/CP et de CE1/CE2 de l'école de Saint Germain du Crioult

Et à compter du 9 novembre 2020 et jusqu'au 18 décembre 2020.

Madame DESQUESNE précise que dans la mesure du possible les produits sont locaux et fournis par des commerçants de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

RESSOURCES HUMAINES

19/ RIFSEEP : MODIFICATION DE L'IFSE

Vu la délibération du 16 décembre 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP,

Vu l'arrêté ministériel du 17 décembre 2018 portant application du nouveau régime indemnitaire pour le cadre d'emploi d'Educateur de jeunes enfants,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2020,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération du 16 décembre 2019 afin de prendre en compte l'arrêté ministériel précédemment cité,

Considérant le recrutement d'un Educateur de jeunes enfants,

Monsieur MECHE explique que cette modification est liée à un recrutement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la création un groupe « Educateur de jeunes enfants » - dans le groupe 3

20/ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°	Objet	Montant
39	Achat de 13 000 masques pour les agents de la commune de Condé-en-Normandie auprès de LPO Méd (Mondeville)	2 194.40 € TTC

21/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame DESQUESNE informe que la commune a été retenue pour les crédits DSIL pour le scolaire et les travaux du clocher.

Le cabinet ZENOBIA, missionné par Inolya est venu présenter une étude pour le quartier de La Varende. Son objectif, après avoir engagé une réflexion participative avec les habitants était de dégager des pistes de travail pour Inolya pour l'amélioration de l'habitat.

Concernant le quartier St Jacques, les 3 immeubles en entrée de ville sont dorénavant vides, le futur projet serait composé de 19 maisons individuelles. Un avis favorable a été donné pour la poursuite de cette étude à mener.

Concernant les questions orales posées par les élus de la minorité :

Monsieur MECHE donne les comptes du Concert « Mes Souliers sont rouges »

Dépenses = 19 168 € Recettes = 6 335 € (environ 900 entrées)

Déficit de 12 832 €

Monsieur MECHE explique que le site de réservation a été bloqué trop tôt avant le concert. Il remercie le Comité des Fêtes pour son investissement et se félicite de la belle dynamique sur cet événement. Madame BOUILLARD précise que les tickets ont été vendus en plus grand nombre sur place que dans les points de vente. Madame DESQUESNE pense que le projet était ambitieux, et notamment au niveau des frais techniques.

Concernant les questions économiques :

Madame DESQUESNE rappelle que l'intercommunalité dispose de la compétence et que tous les conseillers municipaux reçoivent les comptes-rendus des conseils communautaires. Ces sujets ont été abordés aux conseils communautaires des 16 juillet 2020 et 10 septembre 2020 dont elle donne lecture :

1. Disposition « Impulsion Relance Normandie » – Convention avec la Région Normandie

Face à l'impact de la crise Covid-19 sur l'économie normande, le collectif normand rassemblant la Région et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a décidé de lancer un dispositif complémentaire au Fonds national de solidarité Etat-Régions (FNS). Baptisé « Impulsion Relance Normandie », ce dispositif permet aux acteurs économiques locaux qui ne peuvent prétendre à une aide du Fonds National de Solidarité (TPE, commerçants, artisans et autres indépendants de 0 à 2 salariés) de bénéficier d'une subvention d'un montant de 1 000 ou de 1 500 €, financée à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les EPCI.

Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau a donc autorisé par décision n°DP-2020-3 du 13 mai 2020 la signature de la convention avec la Région Normandie dans le cadre du dispositif « Impulsion Relance Normandie »

2. Entreprises et professionnels du territoire

Afin de permettre aux entreprises de conserver leur trésorerie et de se concentrer sur la relance de leur activité, le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau a décidé d'un moratoire sur les loyers et charges pour :

- Les entreprises hébergées dans les pépinières et ateliers de l'Intercom
- Les professionnels de santé (PSLA) qui ont dû fermer leur cabinet

Et pour Corlet : conseil communautaire du 10 septembre 2020

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suite aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'imprimerie Corlet Numérique, la communauté de communes avait été sollicitée dans le cadre de la gestion du crédit-bail immobilier qui les lie.

L'entreprise demandait une suspension des loyers pour l'année 2020 avec un report des loyers sur les années restantes du crédit-bail.

Dans l'urgence, le bureau de janvier 2020 avait accordé ce report dans la perspective d'une délibération du conseil communautaire.

La crise sanitaire a retardé la prise de décision et la réunion de conseil, ainsi suivant l'avis favorable du bureau communautaire, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer et :

- Autoriser la suspension de l'encaissement des loyers du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.
- Formaliser cet aménagement par avenant au crédit-bail dès que les modalités de report de ces loyers seront arrêtées avec l'entreprise.
- Autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Les inscriptions budgétaires 2020 tiennent compte de ces reports de recettes et ajustements comptables.

Madame DESQUESNE explique, au sujet de l'inventaire du patrimoine, que celui-ci a été fait lors de la commission urbanisme avec l'ensemble des maires-délégués. Les membres ont examiné les biens qui seraient susceptibles d'être vendus ou achetés que ce soit pour de futurs lotissements ou des défenses incendie.

Elle précise que les estimations financières des bâtiments demandées par la minorité ne sont pas possibles : la procédure dans le public est différente de celle du secteur privé : il n'y a pas d'estimation, seule les valeurs initiales des biens sont dans l'actif. Aujourd'hui, c'est le service des domaines qui fait les estimations et uniquement à la condition qu'il y ait un projet précis de vente ou d'acquisition.

Concernant les actions de revitalisation : Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 9 septembre, tout a été présenté par le cabinet Filigrane à la salle du marché couvert. Le compte-rendu avait été envoyé en amont afin de permettre une interaction entre les élus et le cabinet.

Au sujet du poste de l'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCA) : les raisons du départ de l'agent lui sont personnelles, Madame le Maire estime que cette réunion n'est pas le lieu propice à ce sujet. Concernant le recrutement, elle précise que la nouvelle DGS, Madame THOMASSE, a pour mission de réorganiser les services. Cependant, le profil du poste sera proche d'un manager de centre-ville.

Aux questions de sécurité, Madame DESQUESNE explique que pour les rambardes un devis d'environ 50 000 € a été fait et en attendant le budget, celles qui sont défectueuses sont renforcées par des barrières. Des subventions pourront être demandées.

Concernant la méthodologie de travail pour les points techniques remontés par la population ou les élus : les sujets sont abordés par la commission travaux.

De plus, Madame le Maire signale que les élus assurent une astreinte et s'il y a besoin, ils appellent les agents d'astreinte. Les associations, la gendarmerie, et les pompiers ont reçu communication du numéro de téléphone.

Madame DESQUESNE demande si les conseillers souhaitent poser des questions.

Constatant qu'il n'y a plus de questions diverses et que l'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h50.